

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Relative au renouvellement de la charte du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

En exécution de l'arrêté du Président du Conseil Régional de Normandie A-24-ENV-9, en date du 20 mars 2024 il sera procédé à l'organisation d'une enquête publique relative au renouvellement de la charte du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin en application des dispositions de l'article L.333-1 du Code de l'environnement.

Cette enquête se déroulera **du mardi 30 avril 2024 à 10 h au jeudi 30 mai 2024 à 17h** sur le territoire des communes du périmètre du projet de Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin suivantes :

### Département du Calvados :

Bernesq, Bricqueville, Cambe (La), Canchy, Cardonville, Colombières, Cricqueville-en-Bessin, Formigny-la-Bataille, Géfosse-Fontenay, Grandcamp-Maisy, Isigny-sur-Mer, Lison, Longueville, Mandeville-en-Bessin, Monfréville, Osmanville, Rubercy, Saint-Germain-du-Port, Saon, Saonnet, Trévières.

### Département de la Manche :

Airel, Arnigny, Appesville, Audouville-la-Hubert, Aumeville-Lestre, Auvens, Auxais, Baupré, Beuzeville-la-Bastille, Blosville,

*Remarque: les communes de Blosville, Caumont-la-Rivière, Caumont-le-Geisier, Caumont-le-Vivier, Caumont-l'Évêque, tous deux en version papier*

sur-Douve, Dézart (La), Dôville, Ecausseville, Elienville, Feugères, Feuille (La), Fontenay-sur-Mer, Fresville, Golleville, Gonfréville, Gorges, Graignes-Mesnil-Angot, Ham (Le), Haya (La), Hémevez, Hiesville, Lailne, Lessay, Lestre, Liesville-sur-Douve, Magneville, Merchéseux, Marigny-le-Lozon, Meauffe (La), Méautis, Mesnil-Eury (Le), Mesnil-Véneron (Le), Millières, Montsenelle, Moon-sur-Elle, Muneville-le-Bingard, Nay, Néhou, Neufmesnil, Neuville-au-Plain, Neuville-en-Beaumont, Orglandes, Pérlers, Placauville, Pirou, Plessis-Lastelle (Le), Pont-Hébert, Quettehou, Quinéville, Raids, Rampan, Rauville-la-Place, Remilly-les-Marais, Saint-André-de-Bohon, Saint-Fromond, Saint-Germain-de-Varreville, Saint-Germain-sur-Ay, Saint-Germain-sur-Sèves, Saint-Jean-de-Daye, Saint-Marcouf, Saint-Martin-d'Aubigny, Saint-Martin-de-Varreville, Saint-Nicolas-de-Pierrepont, Saint-Patrice-de-Claids, Saint-Sauveur-de-Pierrepont, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Saint-Sauveur-Villages, Saint-Sébastien-de-Raids, Sainte-Colombe, Sainte-Marie-du-Mont, Sainte-Mère-Eglise, Sébeville, Tallepleud, Terre-et-Marais, Trébahou, Turqueville, Urville, Varengebec, Vesly.

Le siège de l'enquête publique, lieu où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée, est fixé à la Maison du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, sis 3 village Ponts d'Ouve, Saint-Côme-du-Mont, 50 500 Carentan-les-Marais.

La Commission d'enquête, désignée par le Tribunal Administratif de Caen est composée des membres suivants M. Marcel VASSELIN (Président), Mme. Odile MORON (titulaire) et M. François-Joseph FROGET (titulaire).

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables aux enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement. La liste des pièces constitutives du dossier est détaillée dans l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce dossier et formuler et consulter des observations, propositions ou contre-propositions écrites :

Dans le registre dématérialisé ouvert à cet effet et accessible par toute personne sur tout poste informatique à l'adresse <https://www.registre-numerique.fr/pnr-marais-cotentin-bessin> du mardi 30 avril 2024 à 10 h au jeudi 30 mai 2024 à 17h et où le dossier d'enquête est également consultable en version numérique. Ce lien est également accessible à partir des sites

internet du Conseil Régional de Normandie (<https://www.normandie.fr/parcs-naturels-regionaux#enquete-cotentin>) et du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin (<https://parc-cotentin-bessin.fr/enquete-publique>).

Par courrier, pour le dépôt d'observation, adressé à « Monsieur le Président de la Commission d'enquête du Projet de charte révisée du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, sis 3 village Ponts d'Ouve, Saint-Côme-du-Mont, 50 500 Carentan-les-Marais, du mardi 30 avril 2024 à 10 h au jeudi 30 mai 2024 à 17h (cachet de la poste faisant foi) ou par voie numérique à l'adresse [pnr-marais-cotentin-bessin@mail.registre-numerique.fr](mailto:pnr-marais-cotentin-bessin@mail.registre-numerique.fr).

Au siège de l'enquête publique où seront mis à disposition du public un dossier d'enquête publique et un registre d'enquête en version papier mais également un poste informatique permettant l'accès au dossier d'enquête numérique et au registre dématérialisé.

Dans les lieux et aux jours et horaires ci-dessous où seront mis à disposition du public un dossier d'enquête publique et un

### MAISON DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

3 village Ponts d'Ouve  
Saint-Côme-du-Mont - 50 500 Carentan-les-Marais  
Du mardi au dimanche : 10h30-13h/14h-18h  
**DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES**  
Mardi 30 avril 2024 : 10h à 13h  
Samedi 18 mai 2024 : 14h à 17h  
Jeudi 30 mai 2024 : 14h à 17h

**Mairie d'ISIGNY-SUR-MER**  
8 rue Thiers - 14 230 Isigny-sur-Mer  
Du lundi au vendredi : 9h-12h/13h30-17h  
**DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES**  
Lundi 6 mai 2024 : 14h à 17h  
Jeudi 23 mai 2024 : 9h à 12h

**Mairie de LA HAYE**  
Place Patton - 50 250 La Haye  
Le lundi : 14h-18h  
Du mardi au jeudi : 9h-12h / 14h-17h  
Le vendredi et le samedi : 9h-12h  
**DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES**  
Mardi 14 mai 2024 : 14h à 17h  
Vendredi 24 mai 2024 : 9h à 12h

**Mairie de LESSAY**  
1 rue de la Poste - 50 430 Lessay  
Le lundi : 15h-17h  
Le mardi, mercredi et vendredi : 9h-12h30/15h-17h  
Le jeudi : 9h-12h30  
Le samedi : 8h-12h  
**DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES**  
Mardi 14 mai 2024 : 9h à 12h  
Vendredi 24 mai 2024 : 14h à 17h

**Mairie de PONT-HÉBERT**  
Place du Général de Gaulle - 50 880 Pont-Hébert  
Du lundi au jeudi : 8h30-12h/13h30-17h30  
Le vendredi : 8h30-12h/13h30-16h30  
**DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES**  
Vendredi 3 mai 2024 : 9h à 12h  
Mercredi 22 mai 2024 : 14h à 17h

**Mairie de PÉRIERS**  
1 place du Général de Gaulle - 50 190 Périers  
Du lundi au mardi et du jeudi au vendredi :

8h45-12h15/13h30-16h15  
Le mercredi : 8h45-12h15  
**DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES**  
Vendredi 3 mai 2024 : 13h30 à 16h30  
Mercredi 22 mai 2024 : 9h à 12h

**Mairie de SAINTE-MÈRE-ÉGLISE**  
6 rue du Cap de Laine - 50 480 Sainte-Mère-Eglise  
Le lundi : 13h30-18h  
Le mardi, jeudi et samedi : 8h30-12h  
Le mercredi et vendredi : 8h30-12h/13h30-18h  
**DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES**  
Mercredi 15 mai 2024 : 9h à 12h  
Mardi 28 mai 2024 : 9h à 12h

**Mairie de SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE**  
Place Auguste Cousin - 50 390 Saint-Sauveur-Le-Vicomte  
Le lundi : 14h30-17h  
Le mardi : 10h-12h/14h30-18h30  
Le mercredi et jeudi : 10h-12h/14h30-17h  
Le vendredi : 10h-17h  
**DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES**  
Mardi 15 mai 2024 : 9h à 12h  
Mardi 28 mai 2024 : 14h30 à 17h30

**Mairie de TRÉVIÈRES**  
17 place Charles Delangle - 14 710 Trévières  
Le lundi : 9h-12h/14h-16h  
Le mardi : 14h-18h30  
Le mercredi et vendredi : 9h-12h  
Le jeudi : 9h-12h/14h-18h30  
**DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES**  
Lundi 6 mai 2024 : 9h à 12h  
Jeudi 23 mai 2024 : 14h à 17h

**Mairie de SAINT-JEAN-DE-DAYE**  
9 place de la marie - 50 820 Saint-Jean-de-Daye  
Le lundi, mardi et jeudi : 13h30-17h  
Le mercredi : 10h-12h  
Le vendredi : 9h-12h/13h30-17h  
Les samedi 4 et 18 mai 2024 : 9h-12h

**Mairie de GRANDCAMP-MAISY**  
Place de la République - 14 450 Grandcamp-Maisy  
Du mardi au vendredi : 9h-12h/13h30-17h

Au moins un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public lors des permanences afin de présenter le dossier et de recevoir les observations du public sur le projet de Charte du Parc aux jours et horaires ci-dessus.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête, relative à cette enquête, seront, à son issue, tenus à la disposition de toutes les personnes intéressées, dans l'ensemble des lieux dans lesquels s'est déroulée l'enquête pendant un an à compter de la clôture de l'enquête ainsi que dans les Préfectures de chaque département concerné, au siège de la Région Normandie, au siège du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin. Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête seront également consultables par le public sur le site internet du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin et de la Région Normandie pendant le même délai d'un an ainsi que sur le site : <https://www.registre-numerique.fr/pnr-marais-cotentin-bessin>.

Toutes informations sur cette enquête peuvent être obtenues auprès de la Région Normandie à l'adresse suivante : Abbaye-aux-dames, Place Reine Mathilde CS 50523, 14 035 CAEN Cedex1, par mail à l'adresse [pnr-cotentin-bessin@mail.registre-numerique.fr](mailto:pnr-cotentin-bessin@mail.registre-numerique.fr) ou par téléphone au 02 31 06 96 25.